



Plaisir de dire

Soucieuse de révéler et mettre en valeur les talents des élèves, l'AMOPA propose pour la deuxième année un concours d'éloquence. Comme l'an dernier, la section de l'Oise participe à ce concours qui bénéficie de l'aimable autorisation de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale.

Lancement : Principaux des collèges

Niveau : Classes de troisième

Encadrement : Tout membre de l'équipe éducative

Objectif:

Contribuer à développer l'expression orale de l'élève pour argumenter et convaincre, une bonne expression étant des plus utiles à la réussite aux examens et concours d'abord, pour l'intégration sociale et professionnelle ensuite.

Le concours se déroule en 2 temps : sélection départementale, puis sélection nationale.

La section AMOPA-Oise offre un prix aux trois premiers lauréats départementaux.

L'AMOPA nationale organisera la remise des prix nationaux.

Face à l'urgence climatique, beaucoup d'entre nous aspirent aux changements. Pas question de faire la révolution, mais plutôt d'opérer une évolution basée sur de nouveaux gestes et comportements.

Vous avez été élu au conseil municipal des jeunes de votre commune.

Vous devez présenter au maire en 4 à 5 minutes des actions concrètes à proposer aux habitants de la commune afin de les sensibiliser à la nécessité de sauver notre humanité.

1. Chaque collège participant organisera une épreuve orale de son choix avec un jury local qui désignera deux ou trois représentants. La prestation peut se faire en solo ou en duo.

Vous ferez parvenir le nom des élèves sélectionnés dans votre collège avant le 20 décembre à Bernard Geisen : bernard.geisen@wanadoo.fr et Martine Fondeur : martine.fondeur@wanadoo.fr

2. **La sélection départementale se déroulera le samedi 7 mars 2020 à 14h au lycée Jean Monnet, 10 rue des cèdres à Crépy en Valois.**

Un jury, composé de membres de l'AMOPA-Oise et de personnes extérieures, désignera alors le ou/et le duo lauréat départemental.

3. Le ou/et le duo lauréat départemental recevra le 20 mars le sujet de la finale qu'il (s) pourra(ont) préparer. L'équipe pédagogique encadrante filmera la prestation et la fera parvenir **par télématique avant le 11 avril** à Bernard Geisen et Martine Fondeur. Cette prestation sera alors adressée au siège de l'Amopa.
4. Un jury national visionnera les prestations et désignera trois lauréats nationaux. Ces derniers seront invités à Paris le **9 juin 2020** pour la remise des prix à **la Sorbonne**.

Nous vous remercions d'avance de votre participation.
La présidente de l'AMOPA-Oise, Martine Fondeur